

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1114

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« au loyer »

les mots :

« aux loyers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.